

Linky : L'arnaque cachée d'ERDF

Comment ERDF va immédiatement arnaquer une certaine catégorie de consommateurs ou comment ERDF va faire payer au consommateur avec le Compteur Mouchard Linky une nouvelle consommation !

Pour bien comprendre, il faut savoir que l'unité légale d'énergie est le Joule qui correspond à la puissance d'un watt pendant un seconde, celle utilisée pour la consommation électrique est le Kilowattheure (kWh) équivalente à $3,6 \times 10^6$ J.

ERDF s'est bien caché de dire la vérité sur cette subtile arnaque :

Le Compteur Mouchard Linky délivre une puissance en kVA (kilo Volt Ampère), le dimensionnement du contrat (limite) fait en kVA est de la puissance apparente, ce qui très différent au désavantage du consommateur par rapport aux abonnements et factures en kWh (kilo Watt heure) du compteur et disjoncteur actuel.

Le prix de l'abonnement Linky est donc fonction de l'intensité max I, donc de la puissance apparente maxi.

Pour bien comprendre la subtile arnaque d'ERDF, détails :

[\[Dossier PDF Cosinus Phi : l'énergie active, l'énergie réactive et l'énergie apparente\]](#)

Actuellement, ce qui limite cette puissance chez le consommateur et coupe la fourniture d'électricité en cas de dépassement c'est le disjoncteur différentiel placé en aval du compteur électrique.

Le disjoncteur est un appareil qui a deux modes de fonctionnement de coupure : magnétique et thermique.

Dans le cas d'une surcharge c'est l'effet thermique qui est important. Par définition, un effet thermique présente une certaine lenteur dans son temps de réaction. Les disjoncteurs doivent en principe couper un courant à la valeur de 1,45 fois leur intensité nominale ceci en 1 heure maximum, mais cela peut se produire beaucoup plus rapidement, la coupure basse ne devant pas être inférieure à 1,13 fois l'intensité nominale.

Actuellement une surcharge de quelques minutes n'a souvent aucun effet et ne provoque pas de coupure pour la consommation ceci en fonction de l'abonnement souscrit.

Concrètement prenons l'exemple courant qui concerne des millions de français ayant souscrit une puissance d'abonnement de 18 kWh (18 000 Wh), leurs disjoncteurs étaient réglés (calibré) à 90 Ampères par EDF, ce qui donne au final une puissance réelle disponible suivant la formule $P=UI$ soit $230 \times 90 = 20\,700$ VA soit 20,7 kVA.

Avec le Compteur Mouchard Linky, c'est totalement différent, puisque l'abonnement équivalent à la puissance réellement délivrée sera limité à 18 kVA (18 000 VA) ce qui donnera au final une puissance d'ampérage effective inférieure suivant la formule d'école niveau 6^{ème} de I (Intensité) = P/U soit $18\,000 / 230 = 78,26$ A.

Ce chiffre qui est la réalité exacte de la puissance effective délivrée par le Compteur Mouchard Linky est donc très différent du compteur et disjoncteur actuel qui dans l'exemple ne coupait la fourniture d'électricité qu'à 90 ampères. Maintenant Linky coupe automatiquement à la valeur de 78 ampères !

Conséquences directes, d'abord des manipulations pour remettre le courant, ce que le consommateur se serait bien passé, mais surtout pour une grande majorité des consommateurs qui ne peuvent réduire leur consommation électrique ou qui possède des appareils avec des moteurs électriques (cosinu Phi oblige !) l'obligation de souscription d'un nouvel abonnement ayant une puissance supérieure ou passer du monophasé au triphasé, donc de facto une augmentation tarifaire imposée !

Clairement ceux qui possèdent des moteurs électriques asynchrones (régénération piscine, etc ...) vont voir leurs factures d'électricité s'envoler avec le Compteur Mouchard Linky pour se mettre en conformité, en fonction du cosinus Phi !